

SIEA :
Conseil Syndical du 6 octobre 2006
Communication Électronique.

Sommaire

- **Historique**
- **Enjeux**
- **Projet**
- **Quel avenir pour le département ?**



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRICITE DE L'AIN

HISTORIQUE

- **1982 : Plan câble, câblage en dix ans de 52 des principales villes de France. La technologie n'est pas mûre et l'usage est restreint à la télévision ;**
- **1996 : France Télécom devient un opérateur privé comme les autres ;**
- **2001 : Article 1511-6 du CGCT, les collectivités peuvent construire un réseau mais ne peuvent pas l'opérer ;**
- **2004 : Article 1425-1 du CGCT, les collectivités peuvent construire et opérer un réseau, sans pouvoir vendre à l'utilisateur final.**

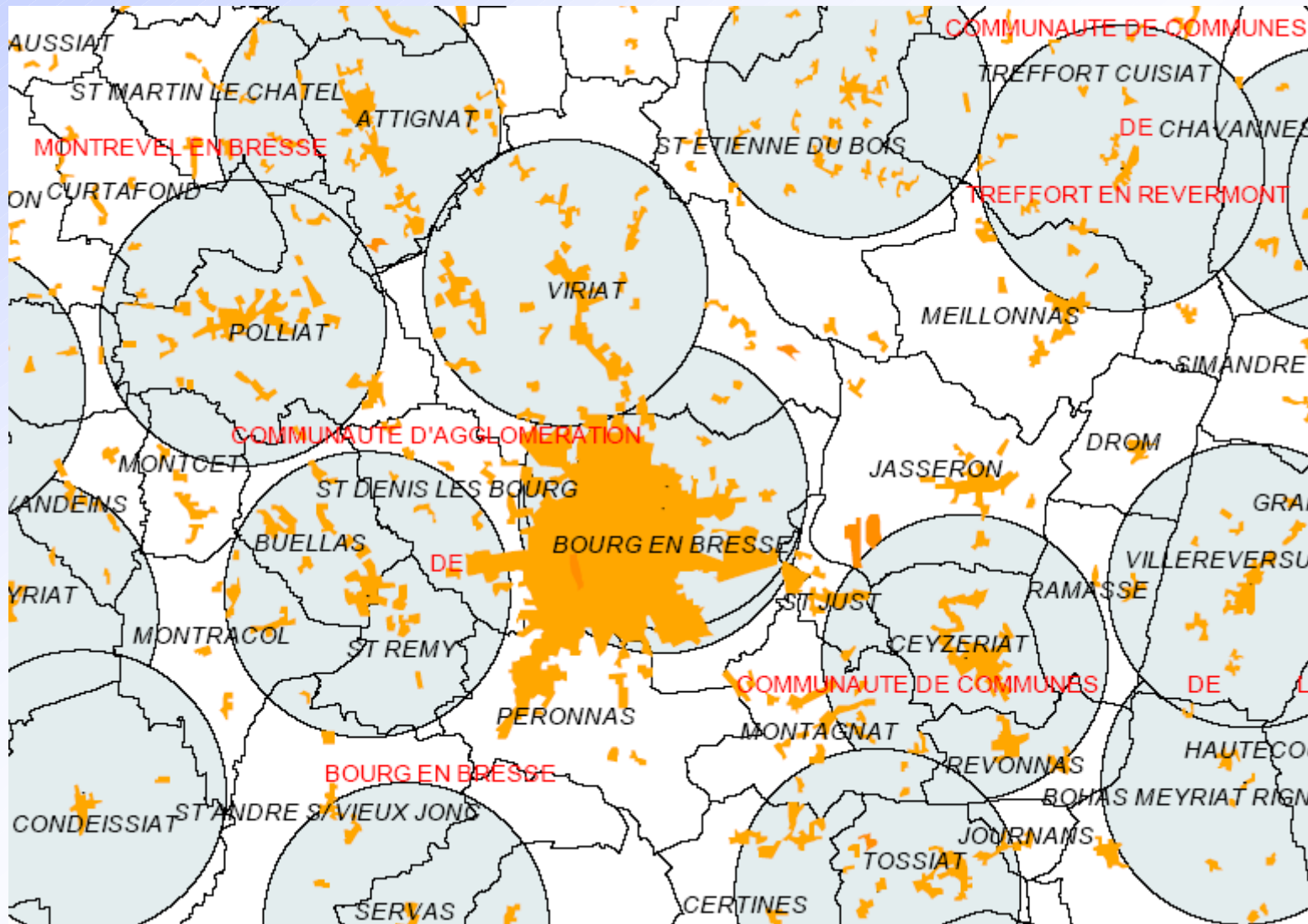
La compétence Communication Électronique

- **30 mars 1996 : Le Conseil Syndical intègre la compétence optionnelle relative à la Communication Électronique ;**
- **29 Mars 2003 : La compétence Communication Électronique évolue pour s'adapter à la loi ;**
- **28 Juillet 2005 : Le Bureau Syndical crée le Service Communication Électronique ;**
- **12 Janvier 2006 : Le Syndicat est opérateur d'opérateurs déclaré à l'Autorité de Régulation ARCEP ;**
- **6 Octobre 2006 : 394 communes sur 419 ont transféré la compétence Communication Électronique.**

Réseau existant : le cuivre téléphonique

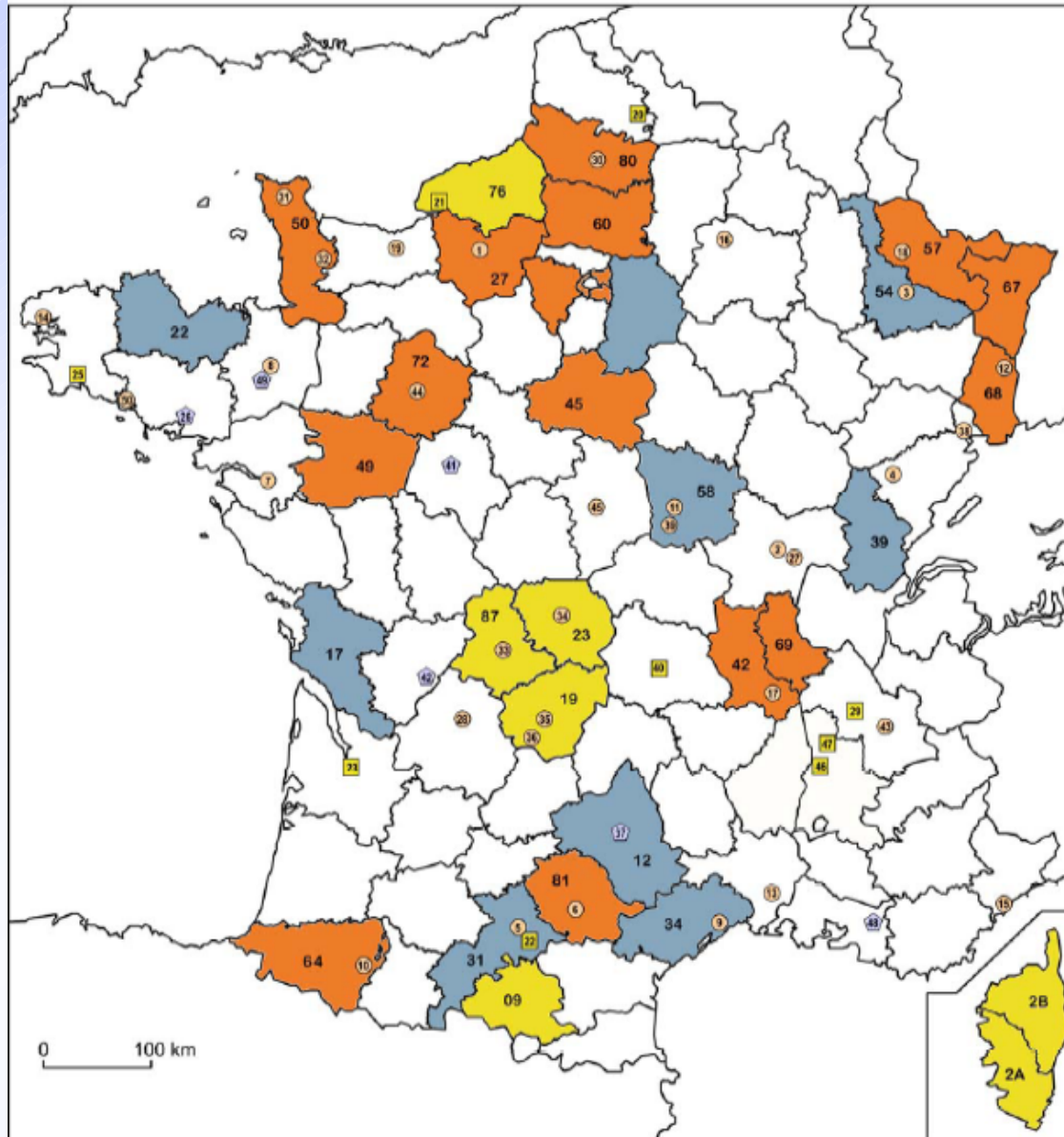
- **Le réseau téléphonique appartient à la société privée France Télécom s.a. ;**
- **Il est utilisé pour déployer la technologie ADSL ;**
- **Suite à la charte « Département innovant », la couverture de l'Ain sera complète à la fin 2006 ;**
 - Mais si la portée du téléphone est de 10km, la portée de l'ADSL est de 5 ou 6 km avec seulement 500kbps descendants ;
 - Et des multiplexeurs empêchent le passage de l'ADSL :
- **Tout ce qui est couvert n'est pas éligible...**

Couverture n'est pas éligibilité









De nombreuses initiatives publiques

26 septembre 2006 – www.avicca.org

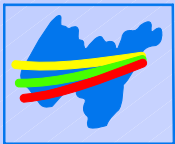


Légende

Réseaux de grande envergure		Réseau en exploitation (totale ou partielle)
		Marché attribué
		Procédure en cours
Réseaux d'agglomérations		Réseau en exploitation (totale ou partielle)
		Marché attribué
		Procédure en cours

➤ Objectif global :

- Créer, entre 2007 et 2012,
 - Une infrastructure pour le Très Haut Débit et la mobilité ;
 - Dans tout l'Ain, des entreprises aux particuliers ;
 - Permettant l'ouverture et la concurrence.
- ✓ La desserte des seules entreprises serait économiquement trop restrictive, seul le facteur d'échelle des abonnements des particuliers peut amortir un réseau global.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRICITE DE L'AIN

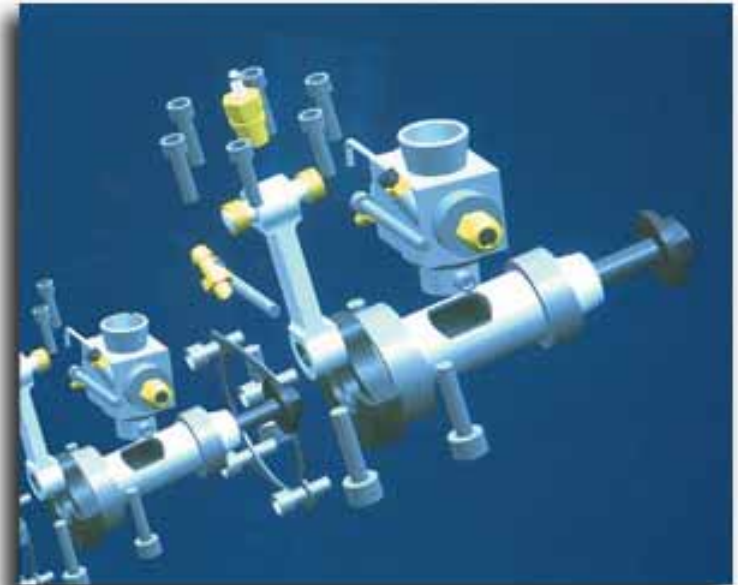
ENJEUX

➤ Pour les entreprises :

- Le Très Haut Débit permettra de pallier l'inconvénient de l'éloignement relatif des entreprises, conséquence de leur bonne répartition sur le territoire de l'Ain.



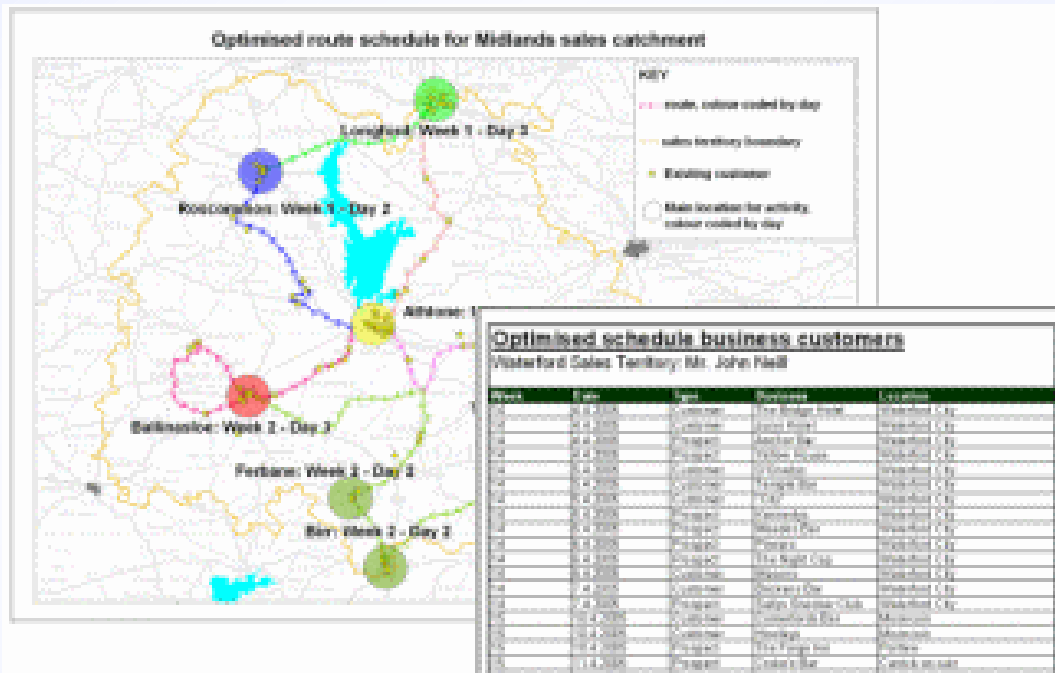
Travail de groupe en vidéoconférence



Partage de CAO en temps réel

➤ Pour les entreprises :

- Elles optimisent leurs services : gestion de flotte de véhicules, avec ajustement du meilleur parcours en temps réel, logistique, ...



Très Haut Débit : exemples des enjeux

➤ Pour l'activité locale :

- Tous les services internet des entreprises du département pourront être hébergés dans le département ;
- Toutes les données des entreprises de l'Ain pourront être sauvegardées dans le département ;



Salle d'hébergement au CERN

➤ Pour l'activité locale :

- Gestion intelligente à distance de toutes les installations complexes :
 - ✓ Chauffage,
 - ✓ Éclairage privé ou public,
 - ✓ Ascenseurs,
 - ✓ Réseaux d'eau,
 - ✓ Sécurité et surveillance,
 - ✓ ...

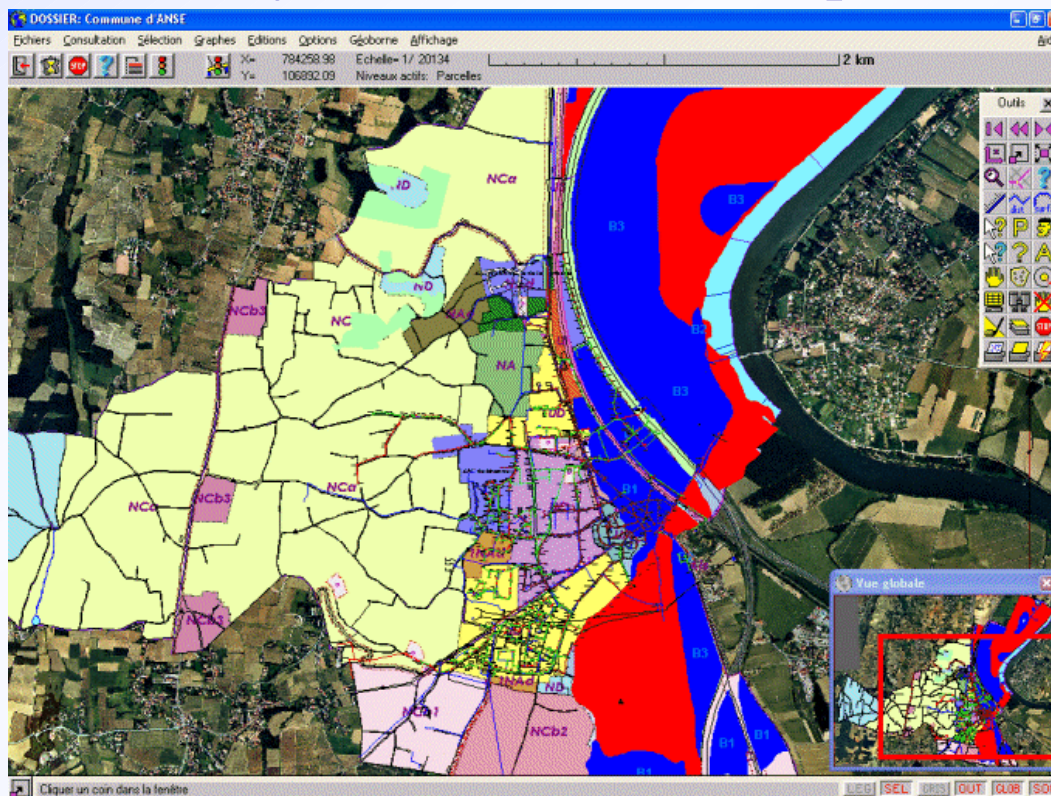
➤ Pour les administrations :

- Toutes les mairies et tous les EPCI de l'Ain pourront signer électroniquement leurs documents administratifs et les échanger électroniquement avec les autres collectivités et administrations ;
- L'accueil en vidéoconférence pourra être généralisé.



Pour les administrations :

- Sans oublier la généralisation du SIG pour l'administration des ressources et du territoire, avec mises à jours automatisées depuis le SIEA ;



Pour les habitants :

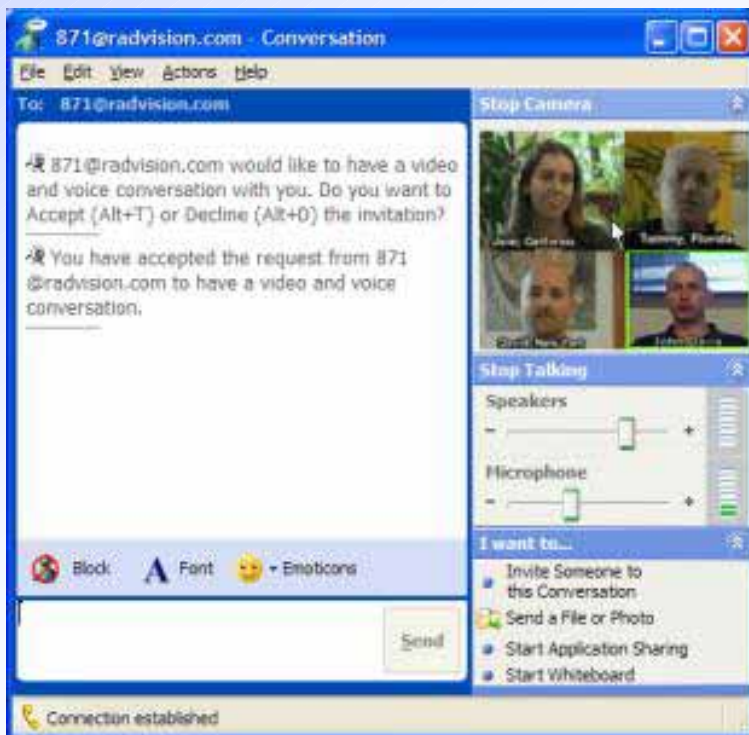
- Toute personne de l'Ain pourra faire du télétravail avec vidéoconférence Haute-Définition à partir de son domicile ou de sa commune ;



Les bureaux partagés du téléspace de Villard-de-Lans

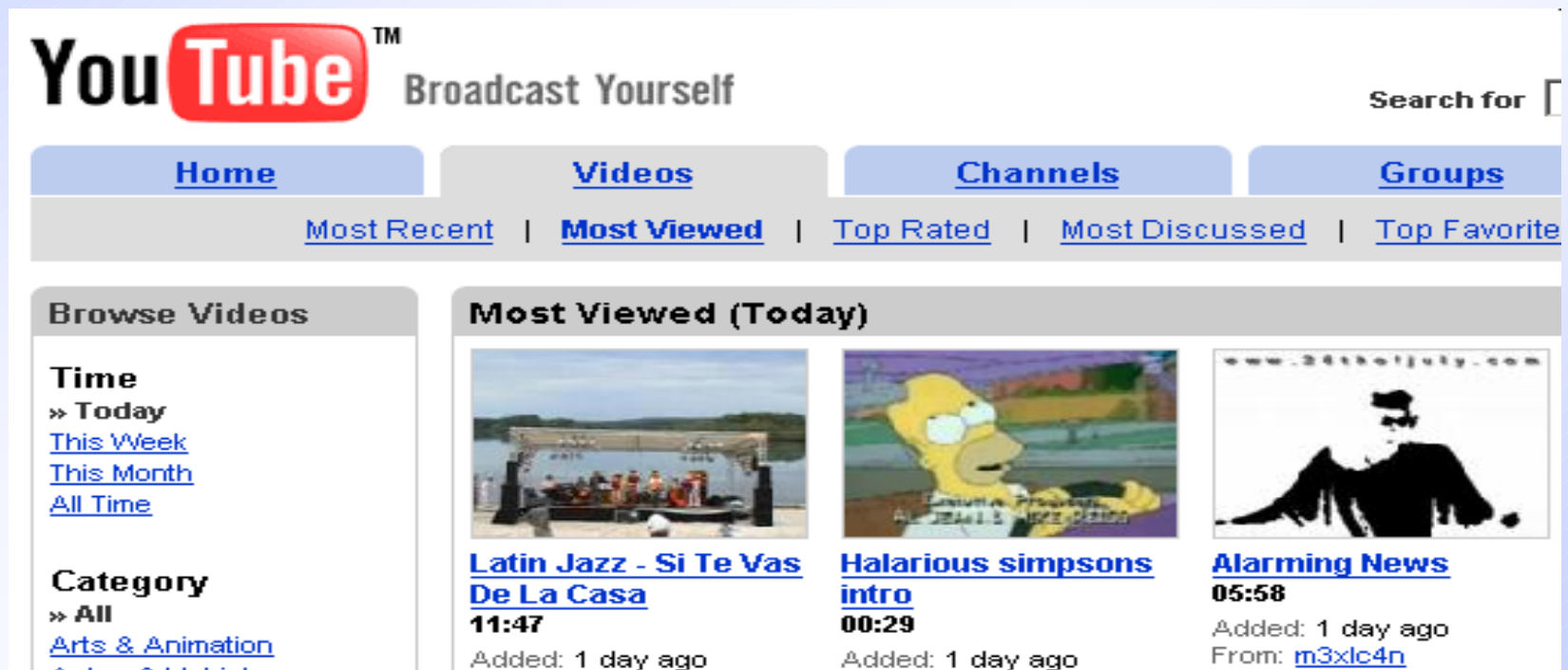
Pour les habitants :

- Radio et TNT Haute Définition convergent sur le réseau;



Pour les habitants :

- La télévision sur mesure :



The image shows a screenshot of the YouTube homepage. At the top, the YouTube logo is displayed with the tagline "Broadcast Yourself". To the right is a search bar. Below the logo are navigation tabs for "Home", "Videos", "Channels", and "Groups". Underneath these are sorting options: "Most Recent", "Most Viewed", "Top Rated", "Most Discussed", and "Top Favorite".

The "Most Viewed (Today)" section features three video thumbnails:

- Latin Jazz - Si Te Vas De La Casa**: 11:47, Added: 1 day ago. The thumbnail shows a band performing on a stage.
- Halarious simpsons intro**: 00:29, Added: 1 day ago. The thumbnail shows the character Homer Simpson.
- Alarming News**: 05:58, Added: 1 day ago, From: [m3xlc4n](#). The thumbnail shows a silhouette of a person.

On the left side, there are filters for "Browse Videos" under "Time" (Today, This Week, This Month, All Time) and "Category" (All, Arts & Animation).

Pour les habitants :

- Ils deviennent acteurs plus actifs de la société ;

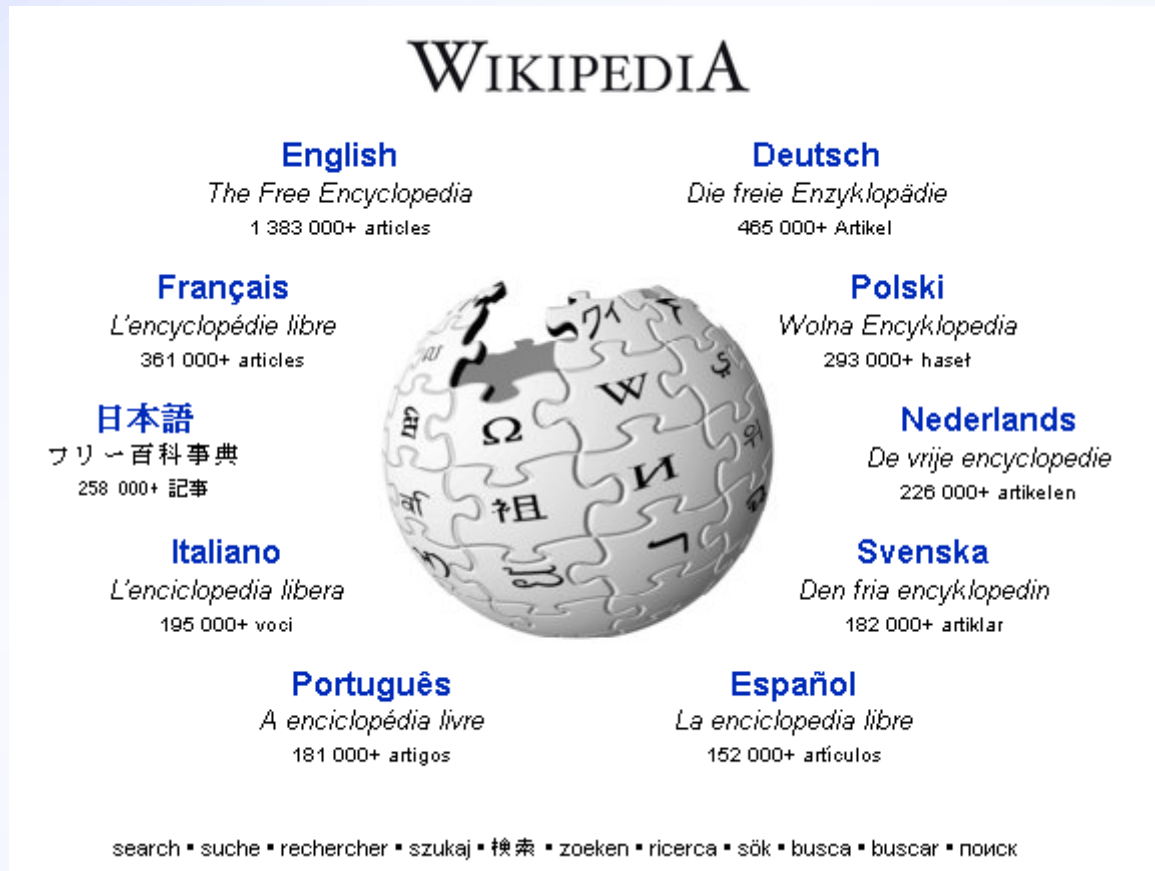


The screenshot shows the top navigation bar of the AGORA VOX website. On the left is the logo "AGORA VOX" with the tagline "Le média citoyen". To the right is a login section titled "ESPACE RÉDACTEUR" with a "Login :" field, an "OK" button, and a "login oublié ?" link. Further right is a yellow button that says "DEVENIR RÉDACTEUR" with a "S'INSCRIRE" sub-button and the text "Participez à la rédaction d'Agoravox". Below these are navigation tabs: "ACTUALITE", "DOSSIERS", "EDITION DU JOUR", "QUI SOMMES NOUS ?", "PUBLIER", and "RECHERCHE" with a search input field. A secondary row of categories includes "CITOYENNETÉ - ECONOMIE - ENVIRONNEMENT - EUROPE - INTERNATIONAL - MÉDIAS - POLITIQUE - SANTÉ - SOCIÉTÉ - TRIBUNE LIBRE". At the bottom, there are specific category links: "TRIBUNE LIBRE", "SOCIÉTÉ", "LES DOSSIERS", and "LES FLUX RSS".

Très Haut Débit : exemples des enjeux

Pour les habitants :

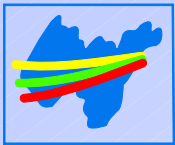
- Ils partagent leurs connaissances et savoirs



Pour les habitants :

- Ils inventent des usages ...

?



Quelles évolutions dans 50 ans ?

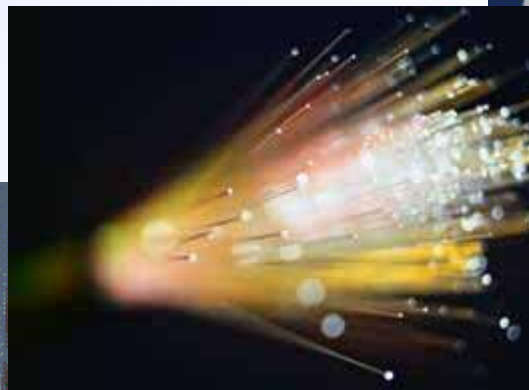


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRICITE DE L'AIN

PROJET

Projet pilote : une infrastructure fibre

- **La fibre optique est la seule solution viable à 10 ans**
- **A terme, déployer de la fibre optique de bout en bout en partageant au mieux les infrastructures existantes.**



Les grands projets de fibre optique démarrent en France :

- **Département des Hauts de Seine,**
- **Free à Paris et dans quelques grandes villes.**

Fibre optique : un peu de technique

➤ Propagation guidée de la lumière avec très faible atténuation :

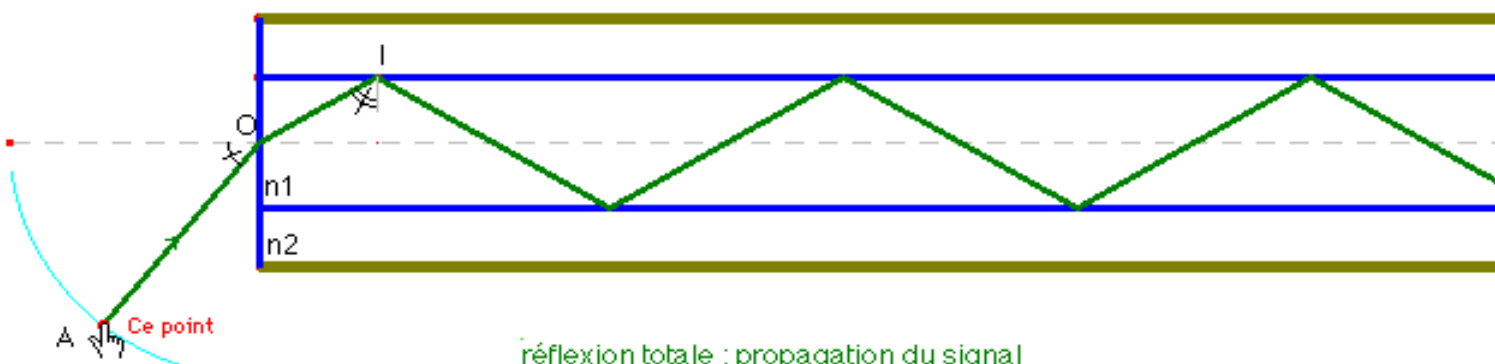
fibrst.fig

FIBRE OPTIQUE à saut d'indice

Déplacer A pour modifier l'angle d'incidence et rechercher la condition de propagation.

$n_1 : 1,52$ $n_2 / n_1 = 0,82$
 $n_2 : 1,24$

Angle d'incidence en O : $51,2^\circ$ Angle de réfraction en O : $30,8^\circ$
 Angle d'incidence en I : $59,2^\circ$ angle limite en I = $54,6^\circ$

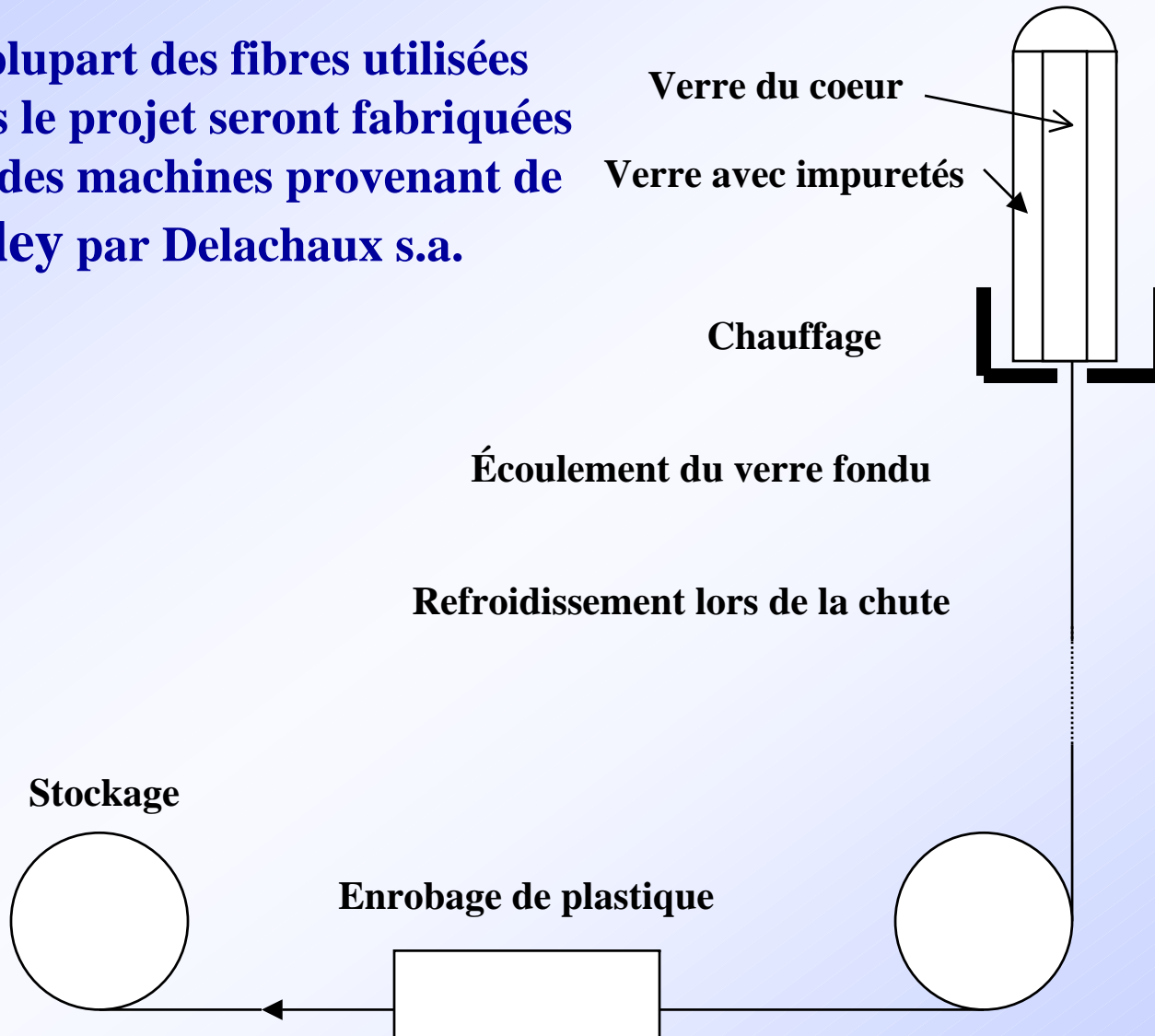


réflexion totale : propagation du signal

On peut modifier les indices 'intérieur' n_1 et 'extérieur' n_2 .

Fibre optique : la fabrication

- La plupart des fibres utilisées dans le projet seront fabriquées par des machines provenant de **Belley** par **Delachaux s.a.**



➤ Analogie des largeurs de voies :

1Mbps = 1m de large

Modem téléphonique : 33Kbps symétrique = 3cm de large

ADSL de base :

512Kbps descendant / 128Kbps montant = 51cm/12cm de large

ADSL court :

**de 5Mbps à 20Mbps descendant, 1Mbps montant
= de 5m à 20m de large descendant, 1m montant**



Pourquoi la fibre optique ?

➤ Haut débit :

2Mbps = 2m de large symétrique

Wifi/wimax :

de 5Mbps à 50Mbps symétrique = de 5m à 50m de large

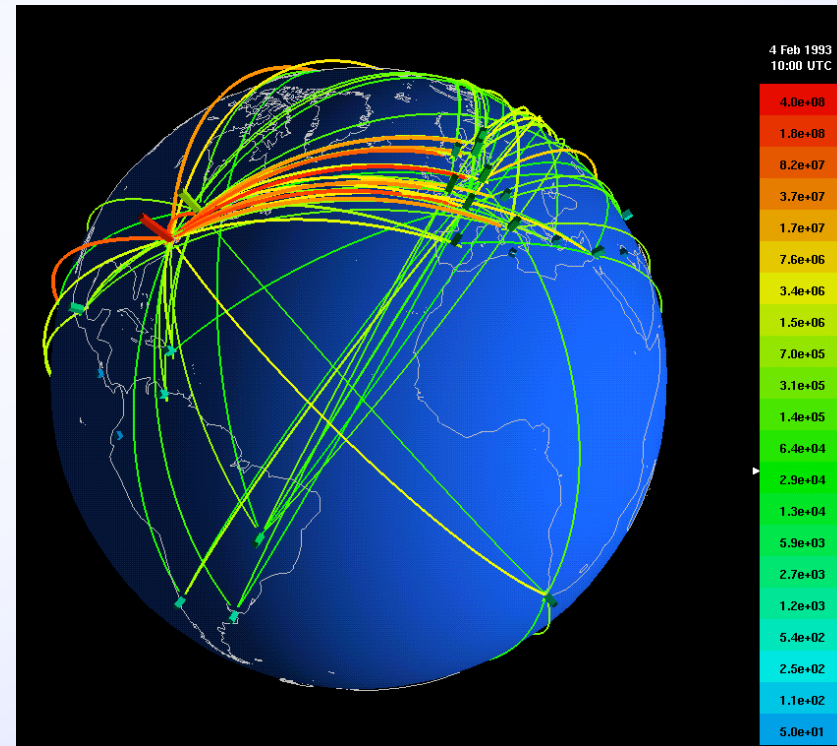
Mais partagé

Fibres avec modems standards :

de 100Mbps à 10 000Mbps = de 100m à 10km de large

Fibres avec modems de laboratoire :

au-delà de 14 000 000Mbps = 14 000Km de large



➤ Le débit de données sur une fibre est seulement limité par les matériels électroniques utilisés aux extrémités !

Équipements actifs pour fibres optiques

- **L'équipement standard permet 1000Mbps (Giga Ethernet) :**
 - environ 100€par port coté central, idem coté client

Module Modem optique :
environ 70€



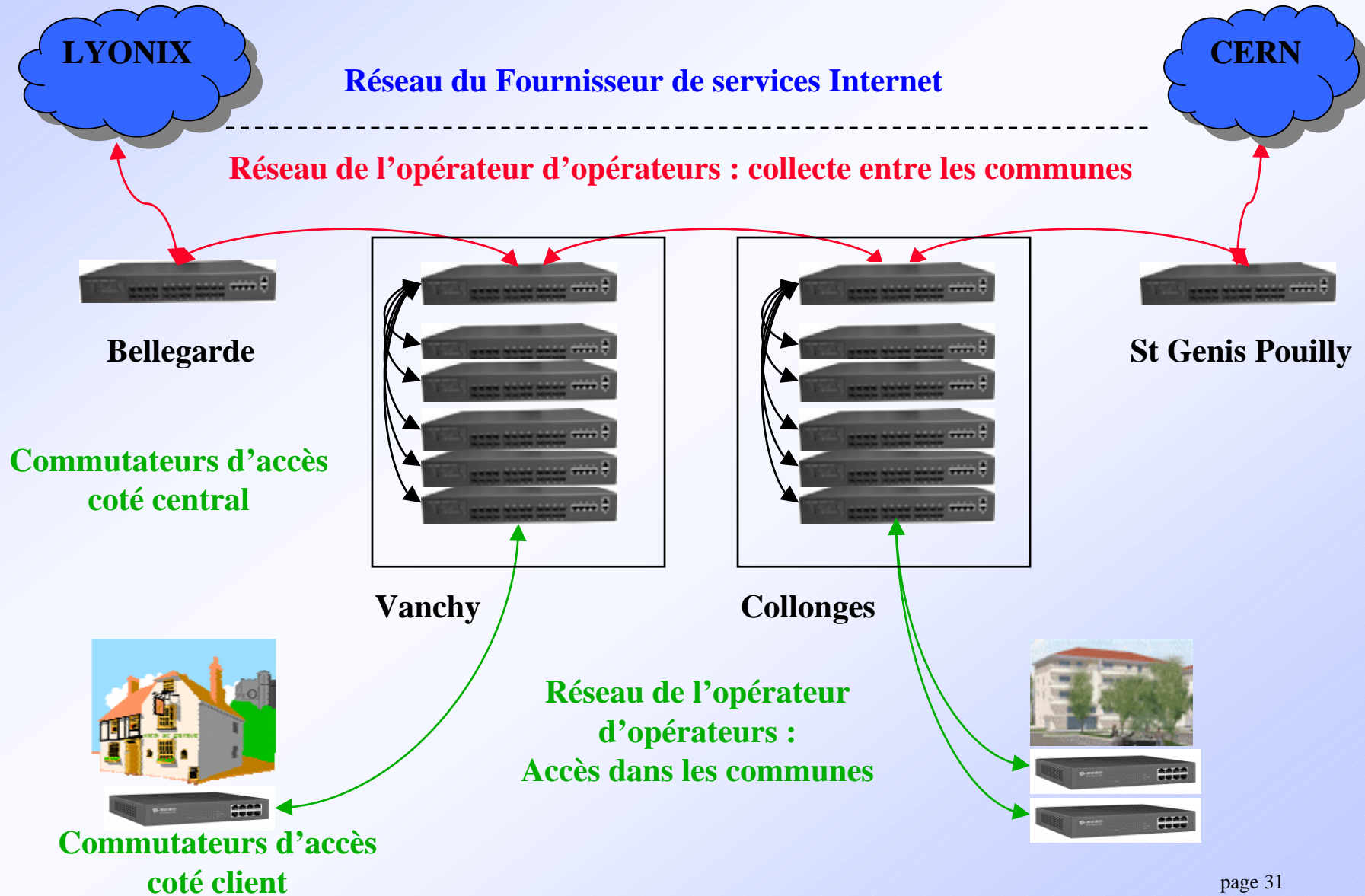
Port de commutateur :
environ 30€



- **Par comparaison :**

- 10€de moins pour 100Mbps ;
- 10 fois plus cher pour du 10 000Mbps ;
- 40 000Mbps et 100 000Mbps en pré-production.

Architecture



Projet départemental Très Haut Débit

- **Stratégie : A court terme, formaliser un projet pilote pour :**
- Tester les meilleures solutions de pose de fibres sur les lignes aériennes de Moyenne Tension et Basse Tension ;
 - Tester les meilleures solutions de partage des ouvrages souterrains existants.



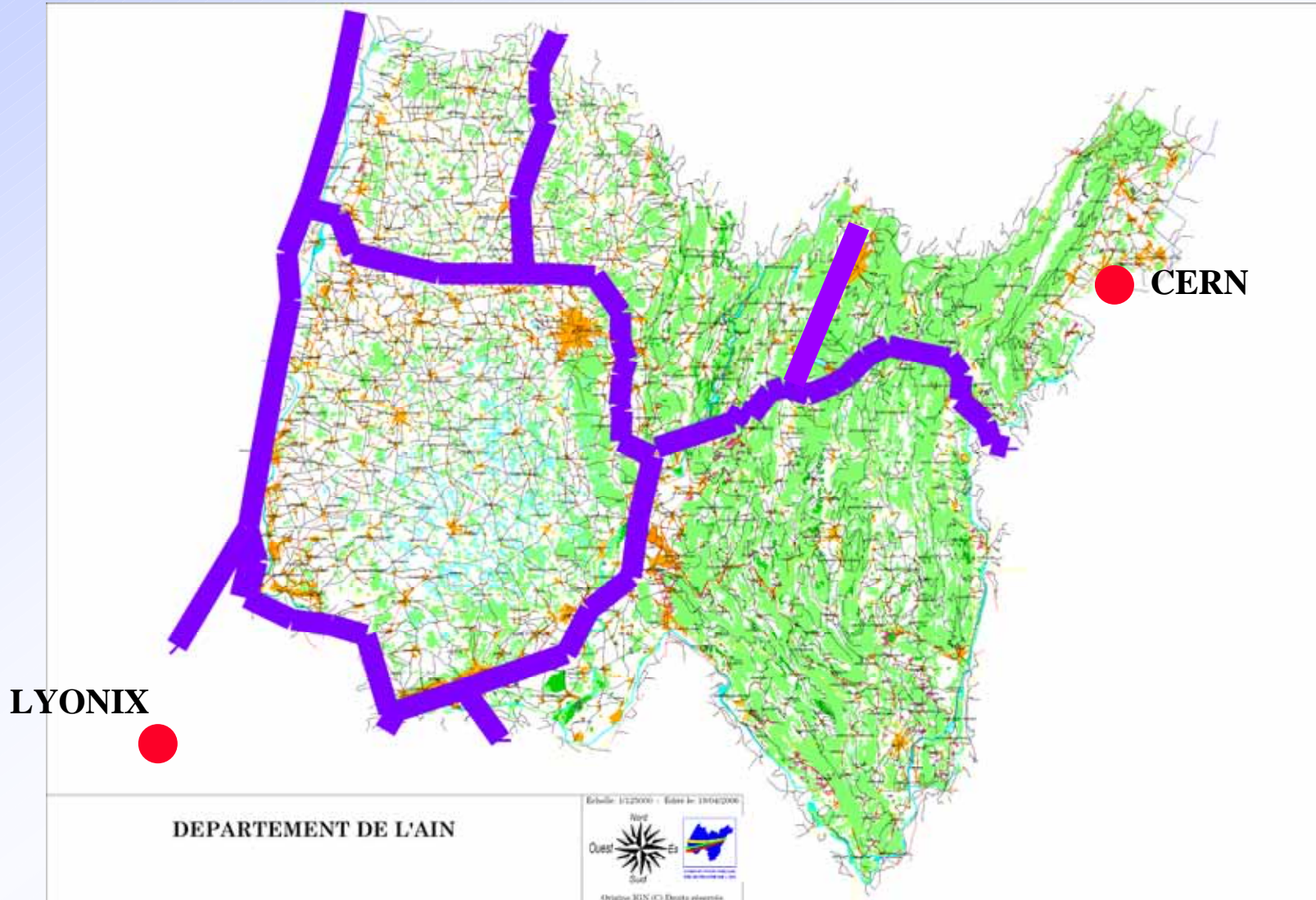
Projet départemental Très Haut Débit

- **Stratégie : A court terme, formaliser un projet pilote pour :**
 - Évaluer les matériels pour fibres, pour radio wifi/wimax pour dégroupage et pour CPL ;
 - Mettre en place une structure pour l'exploitation du réseau en tant qu'opérateur d'opérateurs ;
 - Préparer la généralisation au département ;
 - Rechercher et former des opérateurs locaux.

➤ **Un nom : LIain**

pour Liaison Internet de l'Ain

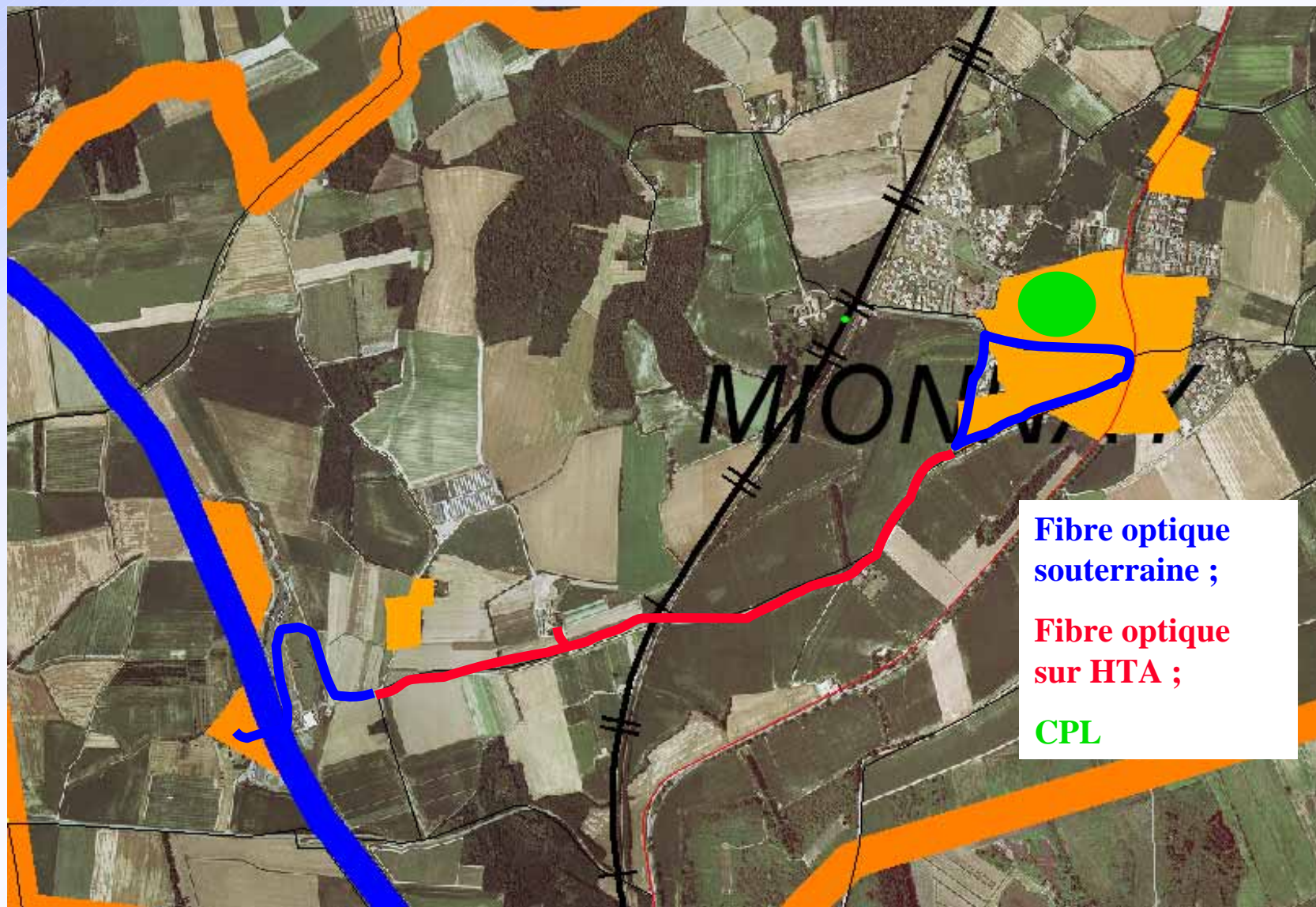
Se relier au reste du monde : les GIX



Proposition de projet pilote LIAin

- **Proche de Lyonix ;**
- **Proche d'une autoroute venant de Lyon ;**
- **Gérée par la Régie du Syndicat de St André de Corcy :**
 - **La Commune de Mionnay :**
 - ✓ 765 lignes téléphoniques dont 48 non éligibles à l'adsl ;
 - ✓ 1 sous-répartiteur téléphonique ;
 - ✓ 2100 habitants et 650 ménages ;
 - ✓ 14 exploitations agricoles, 26 artisans et 4 entreprises.

Projet pilote sur Mionnay



**Fibre optique
souterraine ;**

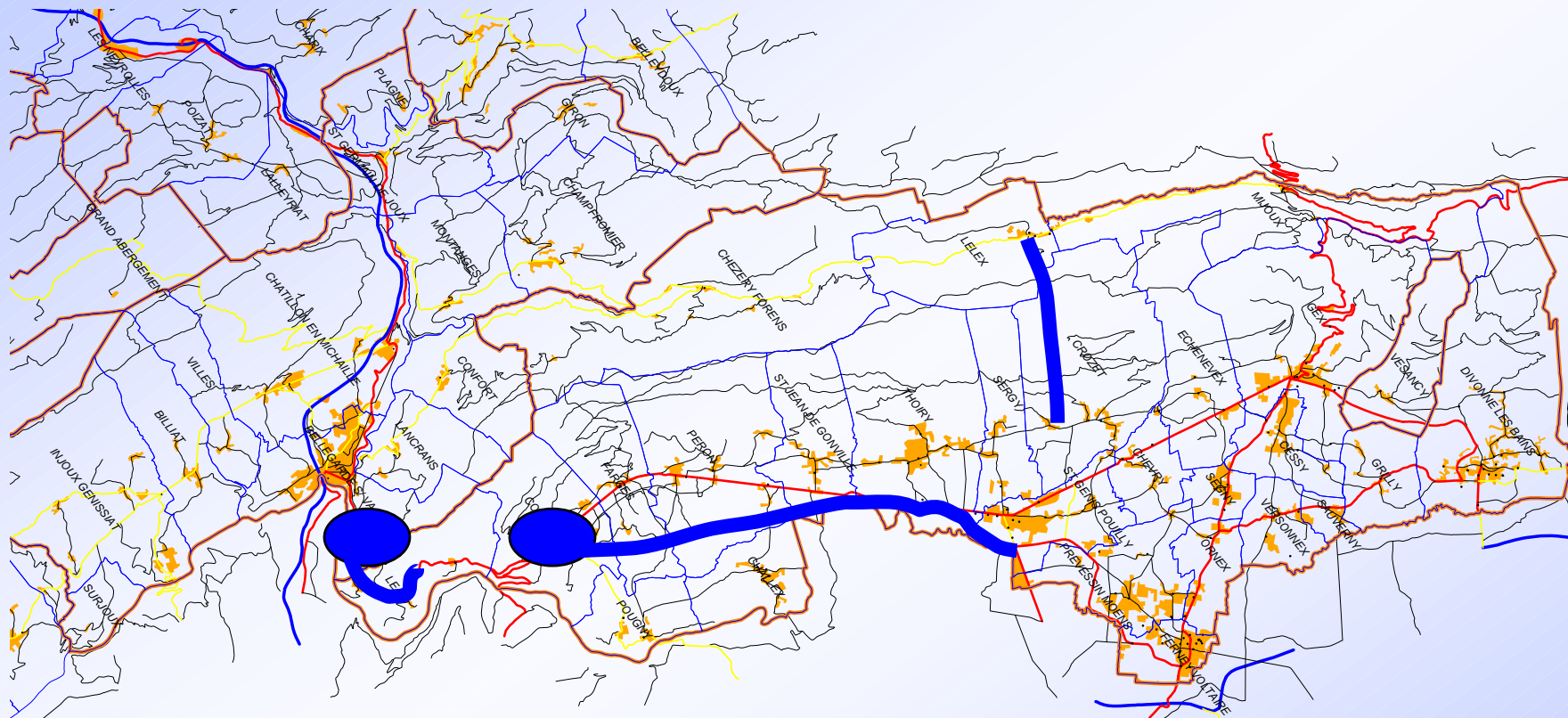
**Fibre optique
sur HTA ;**

CPL

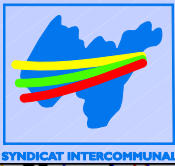
Proposition de projet pilote LIAin

- **Proche du CIXP du CERN ;**
- **Avec un marché type urbain et un marché type rural ;**
- **Avec des infrastructures souterraines disponibles :**
 - **Le Territoire du Bassin Bellegardien – Pays de Gex :**
 - ✓ 41 communes (13 Bassin Bellegardien, 26 Pays de Gex, Lhopital et Vesancy) sur 419 ;
 - ✓ 40 000 lignes téléphoniques sur 245 000 ;
 - ✓ 80 000 habitants sur 547 000 ;
 - ✓ 20 NRA sur 145 ;
 - ✓ 31 239 ménages sur 199 063 ;
 - ✓ 342 exploitations agricoles sur 6 232 ;
 - ✓ 1 064 artisans commerçants sur 8 742 ;
 - ✓ 212 entreprises sur 2 093.

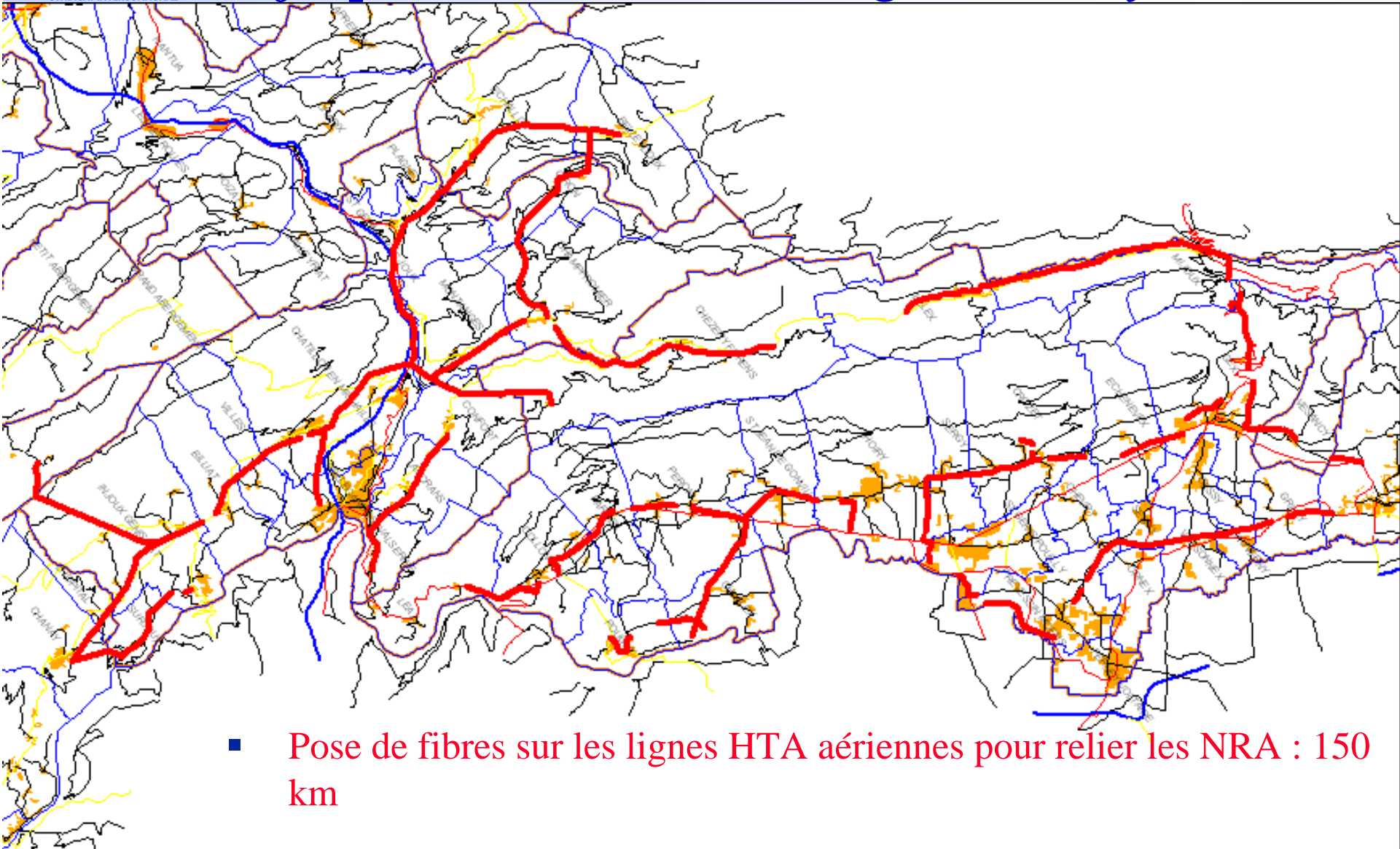
Projet pilote sur Bassin Bellegardien Pays de Gex

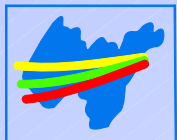


- Pose de fibres dans les fourreaux des collectivités
 - ✓ 2x2 voies, Léaz-Vanchy, Collonges, Vanchy, SMMontsJura ;



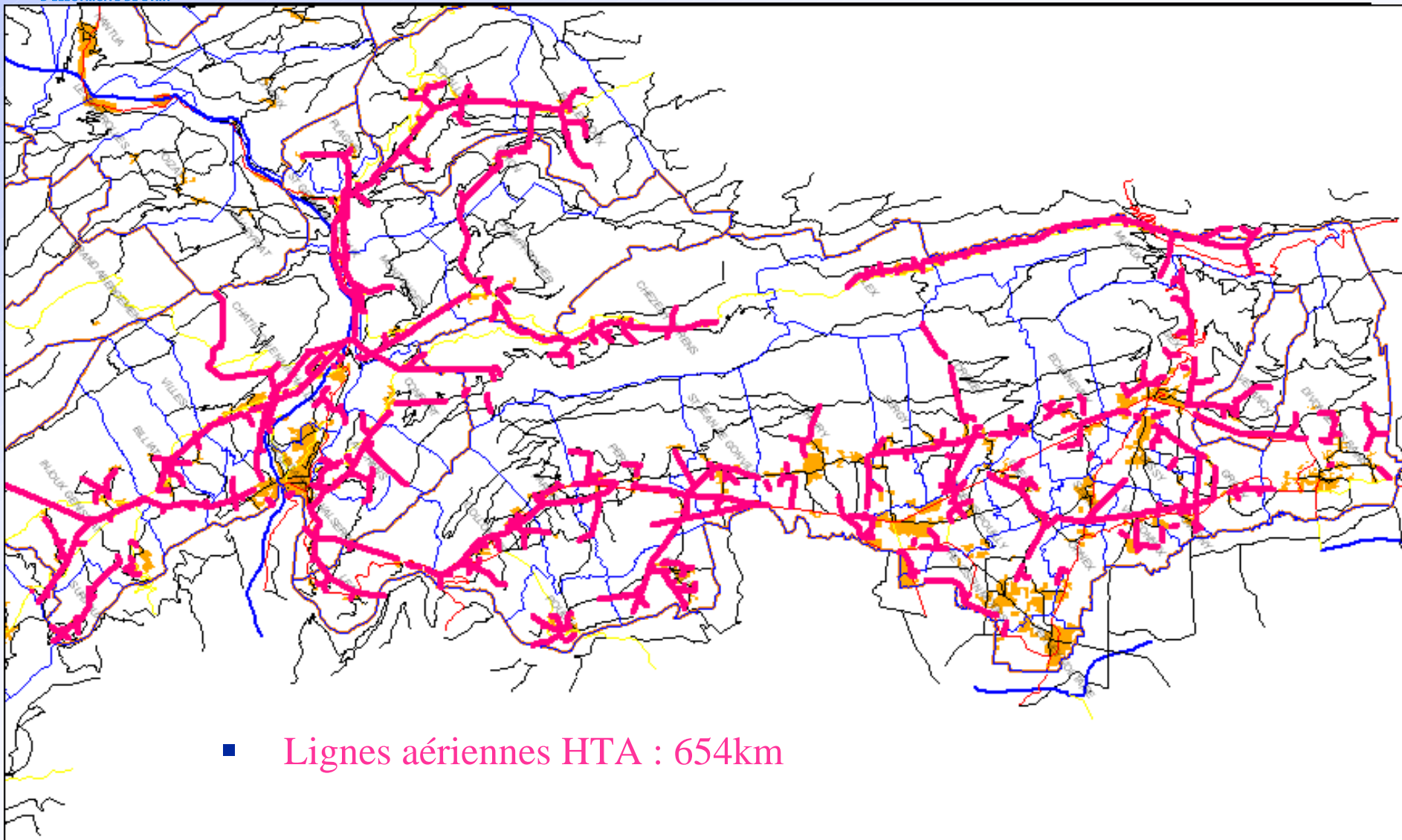
Projet pilote sur Bassin Bellegardien Pays de Gex





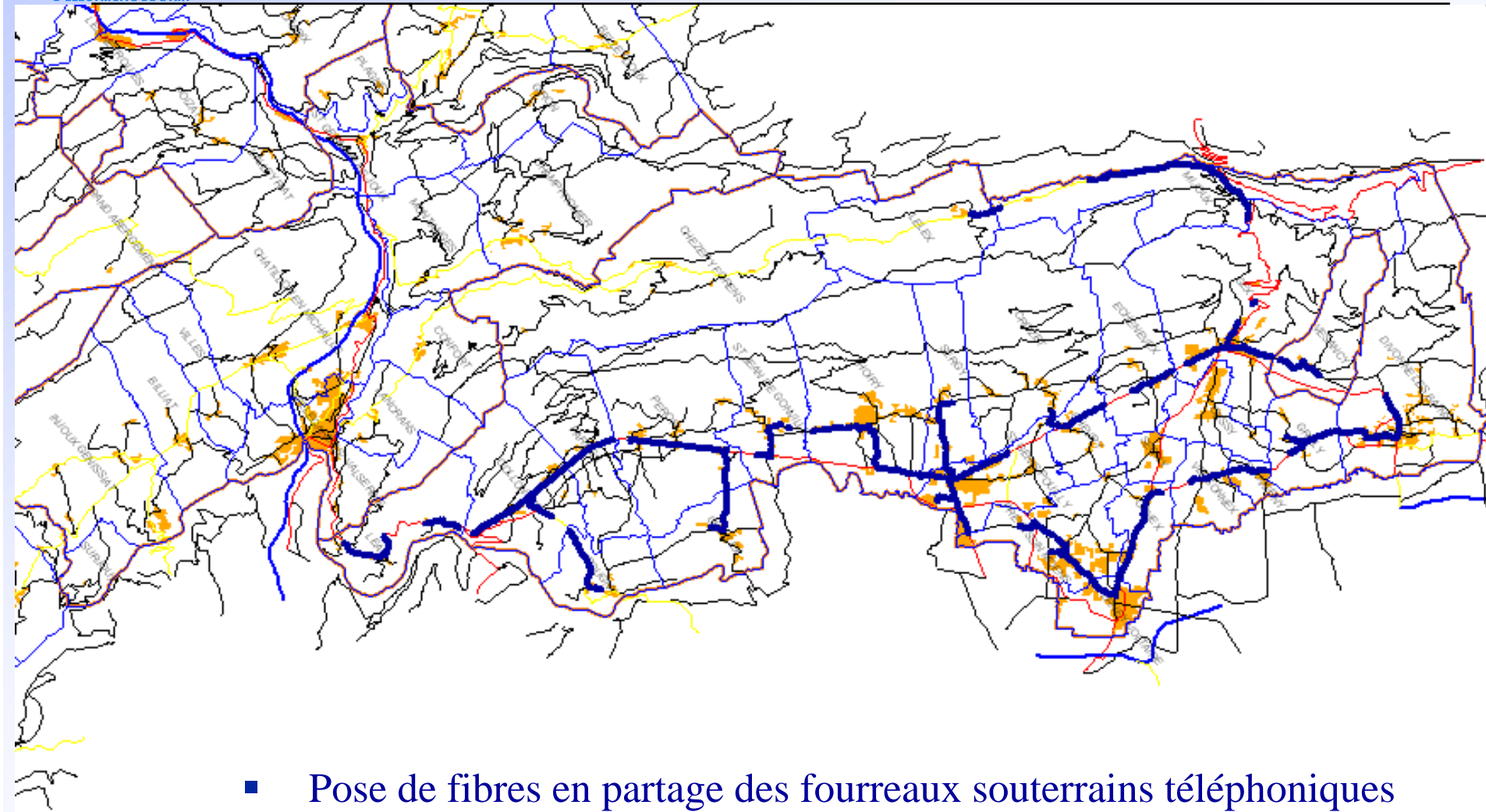
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRICITE DE L'AIN

Pour mémoire :



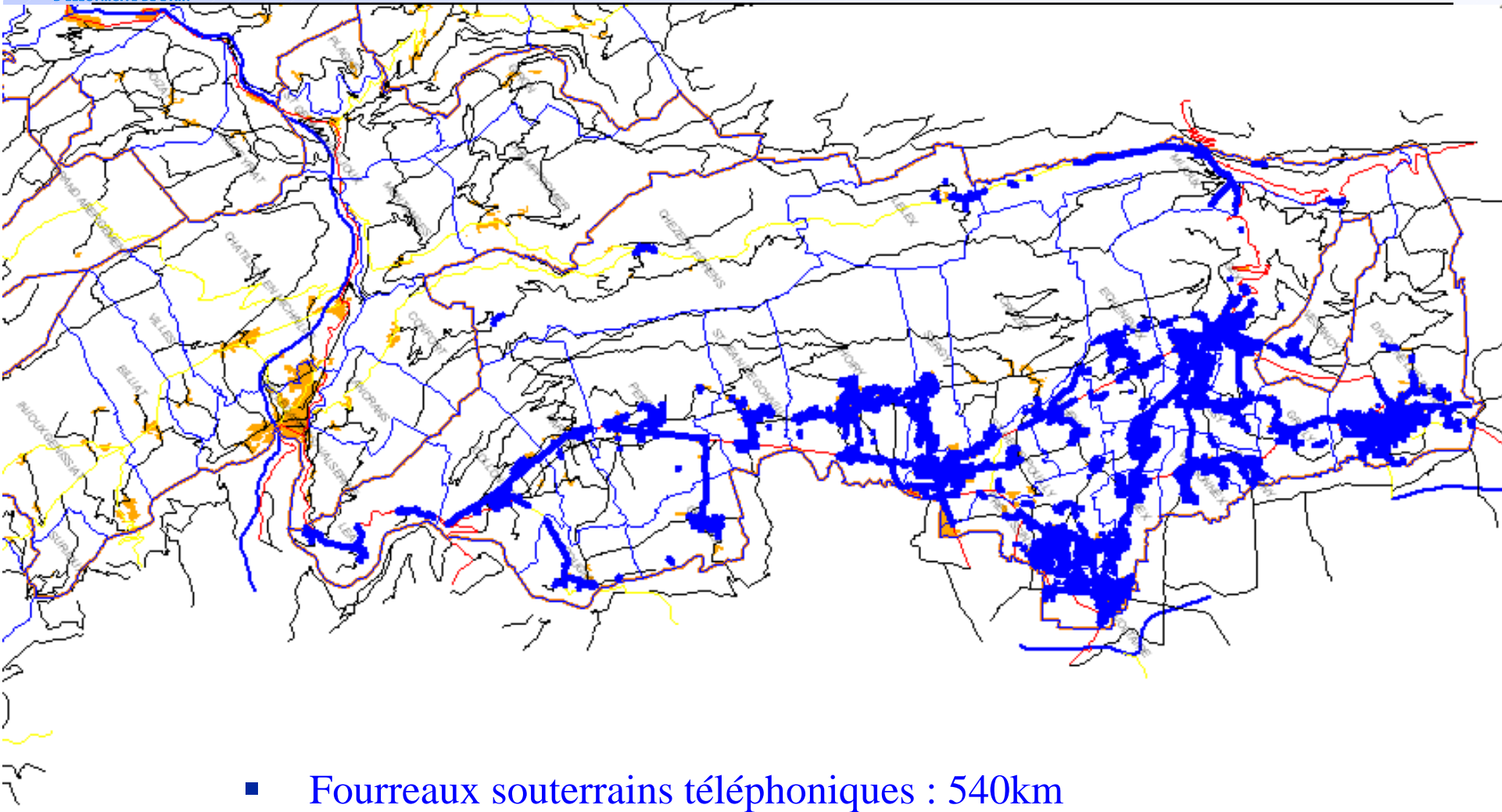
- Lignes aériennes HTA : 654km

Projet pilote sur Bassin Bellegardien Pays de Gex



- Pose de fibres en partage des fourreaux souterrains téléphoniques pour relier les NRA et les SR : 200 km

Pour mémoire :



Difficulté Stratégique : le partage des fourreaux

- **Aujourd'hui, France Télécom utilise les fourreaux financés par les collectivités :**
 - Avant 2001 : gratuitement ;
 - Après 2001 : avec une location de $1,3 * RODP = 40 \text{€km.an}$;

- **Mais France Télécom veut faire payer l'utilisation des fourreaux existants par le Syndicat à :**
 - 420€km initiaux ;
 - En ZA si obtenu gratuitement: 950€km.an ;
 - sinon : 7 500€km.an en non urbain ou 9 000€km.an en urbain.

Difficulté Stratégique : le partage des fourreaux

- **Pourtant France Télécom a passé un accord avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy avec une réciprocité des tarifs :**
 - 250€/km.an en zone d'habitation ;
 - 600€/km.an en zone d'activité.
- **Mais la négociation de Nancy a été difficile ;**
- **Paris loue ses galeries souterraines à 660€/km.an ;**
- **Le tarif demandé aujourd'hui rend impossible le déploiement en zone enterrée : si une négociation n'aboutit pas dans le cadre du projet pilote, il sera impossible de déployer dans les zones où les seuls fourreaux disponibles appartiennent à France Télécom.**

Coûts du Projet pilote LIain

➤ Coûts d'investissement :	10M€
▪ Pose de 150km de fibres optiques sur HTA à 10€/m :	1,5M€
▪ Pose de 200km de fibres optiques en fourreaux souterrains existants à 6€/m :	1,2M€
▪ Tranchage et pose de fibres sur 60km à 60€/m :	3,6M€
▪ Équipement de 221 locaux techniques à 15K€, y compris dégroupage au sous-répartiteur :	3,3M€
▪ Équipement de Mionnay, CPL et wifi / wimax :	0,4M€
▪ Hors location des fourreaux à France Télécom : négociation à venir, en partant de 7 500€/km.an soit 1,5M€/an.	

Coûts du Projet départemental LIAin

- **Manque d'informations précises sur les réseaux existants :**
 - Saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour avoir communication des plans du réseau téléphonique de service public ;
 - Les coûts de partage du génie civil existant restent à négocier ;
 - Les plans des réseaux électriques ne sont pas tous sous forme électronique et pas tous dans les mêmes formalisations ;
 - Il faut pour le moment encore extrapoler.

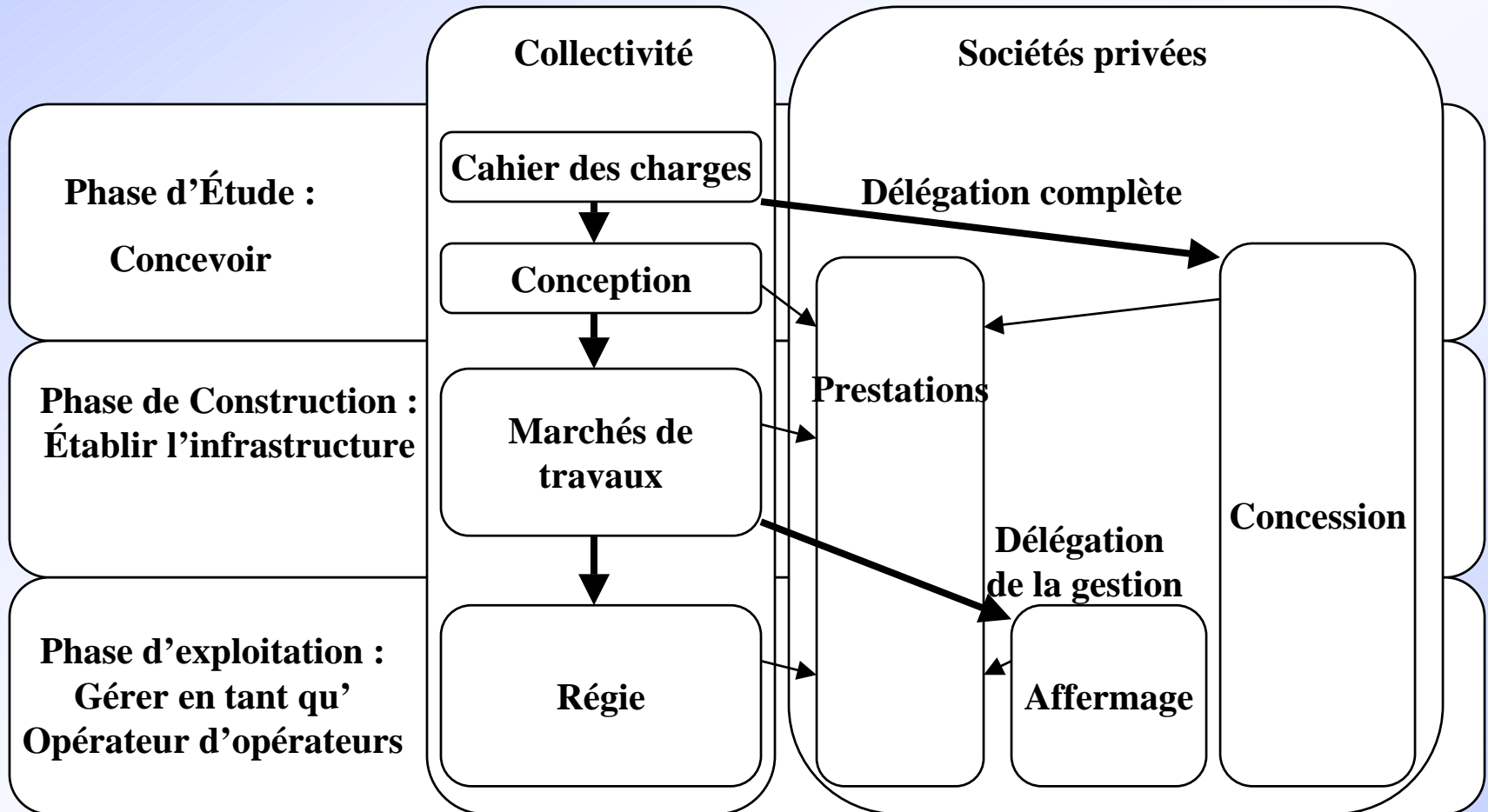
- **Les informations de coût de déploiement seront obtenues après les appels d'offre et les réalisations du projet pilote.**

L'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les Services Publics de Communication Électronique tels qu'ils peuvent être gérés par les collectivités territoriales ;

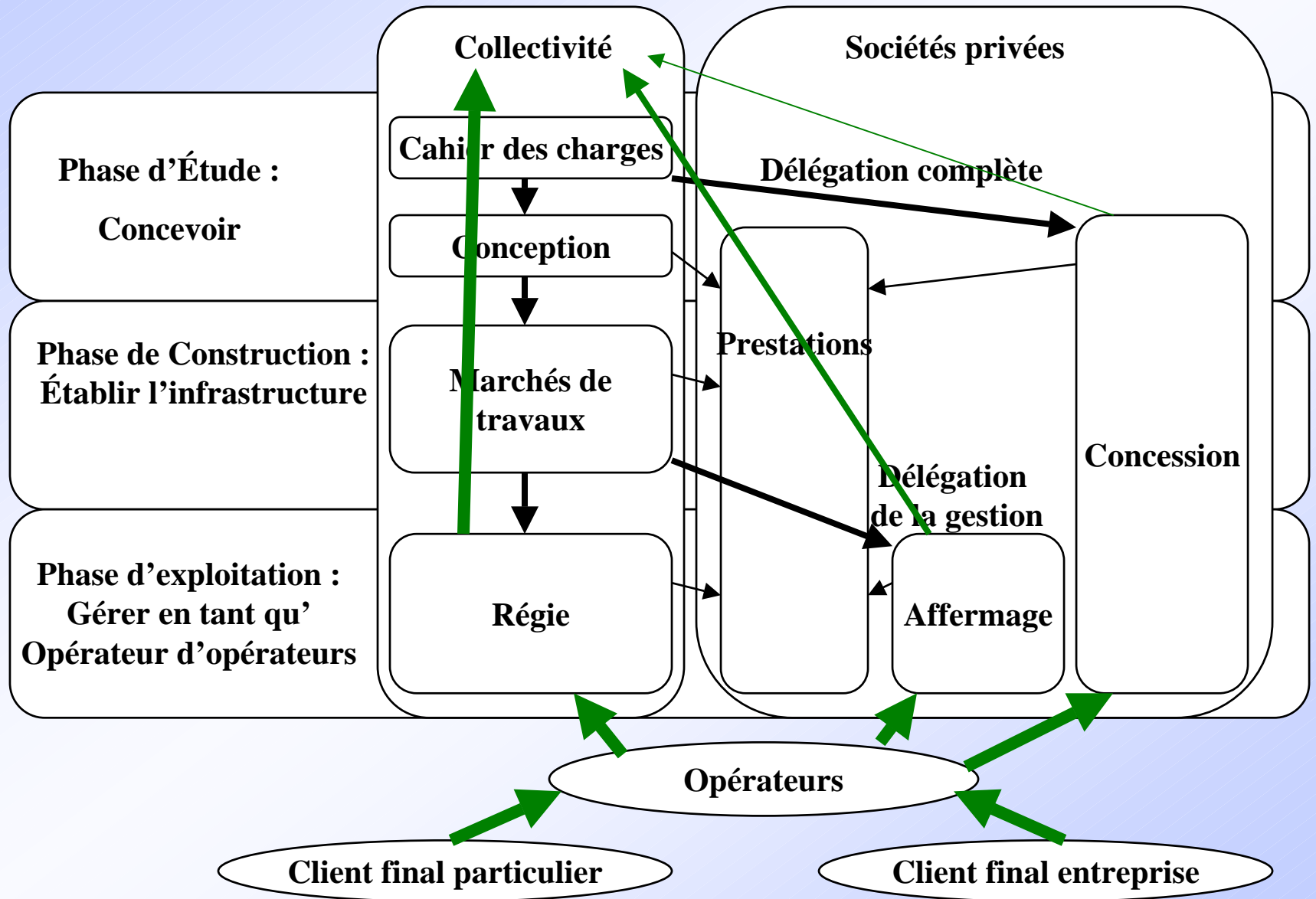
La Commission Européenne qualifie l'accès aux services de haut débit par l'ensemble de la population comme un *service d'intérêt économique général* (IP/04/1371 décision pour les Pyrénées-Atlantiques et IP/05/530 décision pour le Limousin);

Dans les 2 cas, restriction de la collectivité à la couche transport, dans un métier d'opérateur d'opérateurs, ou grossiste :

- > aider à développer le métier d'opérateur de services**
- > augmenter la valeur ajoutée locale**



Retours financiers



➤ **Concession :**

- Subvention d'équilibre insupportable : de 60 à 80% ;
- Durée de 15 ou 20 ans sans possibilité d'intervention ;

➤ **Affermage ou Régie :**

- Ils apparaissent mieux adaptés ;
- Le passage de l'Affermage à la Régie est très difficile avant le délai prévu initialement ;
- Un début en Régie pour la mise en place des premiers systèmes permet d'envisager un passage en Affermage après quelques années.

Avis positif de la CCSPPL et du Bureau Syndical

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis positif pour la création éventuelle d'une Régie ;**
- **La constitution d'une Régie est approuvée par le Bureau Syndical ;**
- **Le choix final appartient au Conseil Syndical.**

➤ Forfaits ADSL+Téléphone+TV en zone dégroupée ou câblée :

Fournisseur	alice	AOL	CEGETEL	Club Internet	Free	NEUF	NOOS	Numéricable	ORANGE	TELE2
Débit maxi Mbps réception	20	18	20	24	28	20	20	20	18	20
Débit maxi Mbps émission	0,8	0,8	1	1	1	0,8	0,256	0,512	1	0,64
Forfait Mensuel	29,95 €	29,90 €	27,9 sans TV	29,90 €	29,90 €	29,90 €	34,90 €	39,90 €	39,90 €	29,90 €

➤ Forfait ADSL + Téléphone :

Fournisseur	alice	AOL	CEGETEL	Club Internet	Free	NEUF	ORANGE	TELE2
Débit maxi Mbps réception	10	2	8	10	10	8	8	2
Débit maxi Mbps émission	0,8	0,128	0,8	0,8	1	0,8	0,8	0,256
Forfait Mensuel	29,95 €	34,90 €	24,90 €	26,90 €	29,99 €	34,90 €	29,90 €	23,85 €

➤ Forfait Fibre optique :

Fournisseur	CITEFIBRE	ERENIS	Free	ORANGE
Débit maxi Mbps réception	30	60	50	?
Débit maxi Mbps émission	30	60	50	?
Forfait Mensuel	49,00 €	29,90 / 34,90	29,99 €	70,00 €

Revenu des services actuels

- **En juin 2006, selon www.arcep.com :**
 - Le chiffre d'affaire moyen d'une ligne téléphonique est de 27€HT (32,3€TTC), dont un abonnement de 12,54€HT (15€TTC) ;
 - Le chiffre d'affaire moyen d'une ligne ADSL est de 25€HT (29,9€TTC)
 - Pour 33M d'abonnés au téléphone fixe, il y a 9,4M d'abonnés ADSL soit 28% ;

- **Il s'agit du prix au client final : il sera fixé librement par le Fournisseur de Services dans le cadre du marché concurrentiel. Toutefois c'est le client qui fixe le prix au final sur un marché aussi concurrentiel.**

Partage du revenu des services

- **En restant sur le prix moyen actuel de 25€HT, on peut raisonnablement imaginer un partage en 3 parts égales :**
 - 1/3 au Fournisseur de services : 8,33€HT
 - 1/3 à l'opérateur d'opérateurs pour l'exploitation : 8,33€HT
 - 1/3 à l'opérateur d'opérateurs pour l'amortissement du réseau : 8,33€HT

- **Soit 99,96€/an ou en 10 ans 999,6€HT pour l'amortissement**

- **Ce qui correspond au coût de 1 000€ d'investissement annoncé dans une étude de l'IDATE et par des opérateurs privés.**

Analyse du revenu des services

- **Les fournisseurs de services augmenteront leurs revenus en imaginant des services supplémentaires payants :**
 - Location de Vidéos à la Demande (VOD) ;
 - Services téléphoniques à valeur ajoutée ;
 - Services spécifiques aux entreprises ;
 - ...
- **En optimisant ses coûts d'exploitation, l'opérateur d'opérateurs peut augmenter la part d'amortissement ;**
- **Si une ligne Fibre est moins chère qu'une ligne téléphonique avec une consommation moyenne, pour des services plus nombreux, elle sera substituable à une ligne téléphonique.**

Financement du Projet Pilote LIAin

- **Subvention Européenne de type FEDER : elle peut être obtenue en 2006, pour le projet pilote ;**
 - Mais basée sur la population des seules communes éligibles, elle sera limitée à 3,97% du projet pilote : 0,397M€;
- **Subvention État : aucune n'est identifiée ;**
- **Subvention de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'initiative SIDHERAL : 40% hors subventions Europe et État, limitée à 12M€;**
 - Soit une subvention prévisible de 3,840M€;
- **Sous réserve d'acceptation des subventions, il devrait rester 7,083M€ à financer par le Syndicat sur le budget annexe.**

Projet pilote LIAin

- **Estimation du chiffre d'affaire total actuel sur le Bassin Bellegardien – Pays de Gex :** **16,2M€/an**
 - 40 000 lignes téléphoniques avec un chiffre d'affaire moyen de 27€HT/mois : 12,9M€/an
 - 28% de lignes ADSL avec un chiffre d'affaire moyen de 25€HT/m : 3,3M€/an

- **Amortissement de l'investissement dans une approche macro-économique, hors subventions et frais financiers :** **12 ans**
 - Amortissement de 99,96€HT/ligne.an sur 25% des abonnés (10 000 lignes) : 1M€/an 10 ans
 - Décalage de l'amortissement dû à l'obtention de la part de marché en 4 ans : 2 ans

Planning prévisionnel

2007	2008
Projet Pilote LIAin	

Quel avenir pour le département ?

Quel avenir pour le département ?

- **Être à armes égales avec la région parisienne et les villes proches dans 5 ans :**
 - ERENIS, CitéFibre, FREE, Hauts de Seine ;
 - Nantes, Reims, Pau, Chalon sur Saône ;
 - Genève, Milan ;

- **Être un pôle naturel pour Internet en France ;**

- **Développer localement les activités de services autour d'Internet ;**

- **Permettre un développement des communes à Haute Qualité de Vie avec l'accueil de télétravailleurs.**

Décisions du Conseil Syndical

Délibération 1 : Rapport

En juillet 2005, le bureau syndical a décidé de poursuivre l'action engagée dans le domaine du Très Haut Débit. Un nouveau service nommé « Communication Electronique » a ainsi été créé avec l'arrivée d'un ingénieur spécialisé, Monsieur Bernard DUGAS.

Depuis lors, des études et démarches ont été menées avec pour objectif la création, entre 2007 et 2012, d'une infrastructure dont l'objectif est de permettre l'accès au très haut débit, des entreprises mais aussi des particuliers du département.

Le Syndicat s'est ainsi déclaré opérateur d'opérateurs auprès de l'Autorité de Régulation (ARCEP) le 12 janvier 2006. Des études qui ont été conduites, il ressort la nécessité, à court terme, de formaliser un projet pilote sur un territoire déterminé afin de tester les meilleures solutions techniques, valider les modèles économiques et de préparer au mieux la généralisation au département.

Ainsi, il a paru intéressant de retenir les secteurs du Bassin Bellegardien, du Pays de Gex et de la commune de MIONNAY en raison des caractéristiques que présente chacun de ces territoires, avec notamment la proximité du CIXP du CERN et de LYONIX.

Ce projet pilote pourrait s'intituler *LIAin* (Liaison Internet de l'Ain).

Au regard de l'exposé qui vous a été précédemment présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer sur ce projet.

Délibération 1 : Décision

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de la matinée de travail sur le thème du Très Haut Débit et en avoir délibéré, décide :

- d'une part, de poursuivre l'action engagée en ce domaine ;
- d'autre part, du lancement de l'opération pilote nommée LIAin sur les territoires des Communautés de Communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex, ainsi que sur la commune de MIONNAY.

Délibération 2 : Rapport

Notre Assemblée a décidé de poursuivre son engagement dans le domaine du Très Haut Débit et de lancer à cet égard un projet pilote nommé LIAin sur les territoires des Communautés de Communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex, ainsi que sur la commune de MIONNAY ; son objectif étant de tester les meilleures solutions techniques, valider les modèles économiques et de préparer au mieux la généralisation au département.

Préalablement au lancement de ce projet, il y aura lieu d'effectuer différents appels d'offres concernant d'une part, la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure de ce réseau, d'autre part, les travaux d'infrastructure en eux-mêmes, et enfin les matériels nécessaires.

Pour ce faire, il convient que le Comité Syndical mandate le Président pour mettre au point les dossiers de consultation des entreprises et engager les procédures correspondantes.

C'est pourquoi il vous est demandé Mes Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer à cet égard.

Délibération 2 : Décision

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de la matinée de travail sur le thème du Très Haut Débit et en avoir délibéré, mandate le Président pour :

- d'une part, mettre au point les dossiers de consultation des entreprises nécessaires au lancement du projet pilote sur les territoires des Communautés de Communes du Bassin Bellegardien, du Pays de Gex et sur la commune de MIONNAY ; étant entendu que les appels d'offres porteront d'une part, sur la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure du réseau en question, d'autre part, sur les travaux d'infrastructure en eux-mêmes, et enfin sur les matériels qui sont nécessaires.

- d'autre part, engager les procédures liées à chacun de ces dossiers.

Délibération 3 : Rapport

Notre Assemblée a décidé de poursuivre son engagement dans le domaine du Très Haut Débit et de lancer à cet égard un projet pilote nommé LIAin sur les territoires des Communautés de Communes du Bassin Bellegardien et du Pays de Gex, ainsi que sur la commune de MIONNAY ; son objectif étant de tester les meilleures solutions techniques, valider les modèles économiques et de préparer au mieux la généralisation au département.

Préalablement au lancement de ce projet, il y a lieu d'effectuer différents appels d'offres mais aussi de déterminer un mode de gestion du réseau en question. Vous avez pu constater, conformément à la présentation qui vous a été faite ce matin, que trois possibilités étaient envisageables, soit la concession, l'affermage ou la régie.

Des études et analyses qui ont été conduites, il ressort que la concession n'est pas adaptée à notre structure. Par ailleurs, la comparaison des systèmes de l'affermage et de la régie démontre que ce dernier mode de gestion est le plus approprié à nos besoins, pour ce qui concerne tout au moins la phase de démarrage du projet.

Notons enfin que lors de sa réunion du 7 février dernier, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis positif pour la création éventuelle d'une régie.

Au regard de ces éléments, il vous est demandé Mes Chers Collègues, de bien vouloir vous prononcer sur le choix d'un mode de gestion du futur réseau Très Haut Débit.

Délibération 3 : Décision

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable donné le 7 février 2006 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Décide après avoir entendu l'exposé de la matinée de travail sur le thème du Très Haut Débit et en avoir délibéré :

- d'une part, de la création d'une régie autonome pour la gestion directe du futur réseau Très Haut Débit ;
- d'autre part, de mandater le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette régie, et notamment en définir les statuts.

Délibération 4 : Rapport

Lors du Comité Syndical du 25 mars 2006, vous avez approuvé le budget annexe concernant la Communication Electronique. Il s'équilibrait en recettes et en dépenses à la somme de 1.300.000 € à la section de fonctionnement et à la somme de 14.500.000 € à la section d'investissement.

L'avancement du projet départemental "Très Haut Débit" nécessite de reprendre des imputations budgétaires sans modifier les montants totaux du budget.

1) Section de fonctionnement.

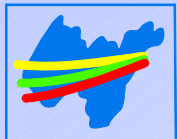
Le crédit initial de 300.000 € inscrit à l'article 617 "études et recherches" a été réparti sur 4 articles en fonction de l'analyse des besoins.

2) Section d'investissement.

Un crédit de 14.500.000 € avait été voté au compte 2315 sur le budget primitif. Ce montant a été ramené à 13.300.000 €, et la différence a été répartie sur les comptes 2031 "Etudes de réseaux", 2033 "Frais d'insertions" et 205 "Immobilisations incorporelles".

En recettes, figure le montant prévisionnel de subventions de la Région Rhône-Alpes et de l'Europe. L'emprunt prévu initialement à 11.123.746 € a donc été ramené à 7.083.000 €

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur cette décision modificative.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉLECTRICITÉ DE L'AIN

Délibération 4 : Section de Fonctionnement

Comptes	Libellés	Propositions globales du Président
	<u>DEPENSES</u>	
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	
6156	Maintenance - Exploitation	70 000,00
617	Etudes Juridiques	50 000,00
6188	Autres Frais Divers	145 000,00
6256	Frais de Déplacements	35 000,00
	023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023	Participation du Syndicat	1 000 000,00
	TOTAL	1 300 000,00
	<u>RECETTES</u>	
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
7552	Participation du Budget Principal (compte 65)	1 300 000,00
	TOTAL	1 300 000,00

Délibération 4 : Section d'Investissement

Comptes	Libellés	Reports	Propositions Nouvelles 2006	Propositions globales du Président
	<u>DEPENSES</u>			
2031	Etudes de réseaux		1 000 000,00	1 000 000,00
2033	Frais d'Insertion		50 000,00	50 000,00
205	Immobilisations Incorporelles (Logiciels)		150 000,00	150 000,00
2315	Travaux et Infrastructures			
	- Expérimentation	1 500 000,00	- 1 500 000,00	-
	- Travaux	13 000 000,00	- 13 000 000,00	-
	- Matériel		300 000,00	300 000,00
	- Réseaux		12 000 000,00	12 000 000,00
	- Locaux Techniques		1 000 000,00	1 000 000,00
	TOTAL	14 500 000,00	-	14 500 000,00
	<u>RECETTES</u>			
1322	Subventions de la Région		3 840 000,00	3 840 000,00
1327	Subventions de l'Europe (FEDER)		397 000,00	397 000,00
1641	Emprunt	11 123 746,00	-4 040 746,00	7 083 000,00
2762	TVA à récupérer	2 376 254,00	-196 254,00	2 180 000,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement	1 000 000,00	-	1 000 000,00
	TOTAL	14 500 000,00	-	14 500 000,00

Délibération 4 : Décision

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- approuve la décision modificative du budget annexe 2006, prenant en compte les nouvelles imputations budgétaires sans modification des montants globaux, conformément au tableau joint à la présente délibération,
- autorise le Président :
 - o d'une part, à consulter les organismes bancaires afin de souscrire à l'emprunt nécessaire au lancement du projet pilote LIAin,
 - o d'autre part, à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à cet emprunt.